

Nîmes, le 7 décembre 2023

APPEL A PROJETS GARDOIS

POUR LE 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DES DÉBARQUEMENTS, DE LA LIBÉRATION ET DE LA VICTOIRE

Le pays commémorera en 2024 et 2025 le 80ème anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire. Le premier des événements après le ralliement des territoires ultramarins s'est déroulé en Corse le 28 septembre 2023 pour l'anniversaire du débarquement, sous la présidence du Chef de l'État.

De nombreuses autres commémorations et cérémonies, notamment à dimension internationale autour des débarquements en Normandie et en Provence, autour de la mémoire des victimes de la barbarie, mais aussi à l'instar des libérations, s'étaleront durant les années 2024, puis 2025. La Libération a marqué durablement l'ensemble du territoire national, ces commémorations doivent donc irriguer l'ensemble de notre pays.

Dans le cadre de ce cycle commémoratif, les acteurs locaux sont invités à mettre en place des projets de commémoration, de mémoire, ou pédagogiques.

La Mission nationale

À l'occasion du 79ème anniversaire du Débarquement de Normandie, le 6 juin 2023, le président de la République a annoncé la création d'un groupement d'intérêt public, structure interministérielle chargée de coordonner la commémoration des événements allant du début de la libération du territoire métropolitain jusqu'à la fin de la guerre.

La « Mission du 80ème anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire » assure la préfiguration, l'organisation et la promotion du programme commémoratif de ce 80ème anniversaire sur l'ensemble du territoire national et le cas échéant à l'étranger, conformément à l'arrêté du 8 septembre 2023.

Le comité départemental du Gard

Pour accompagner la Mission sur le plan local, des comités départementaux sont mis en place sous la présidence des préfets. Ils devront impulser, animer, recenser et labelliser les projets locaux, avant de les faire remonter à la Mission nationale.

Le comité départemental du Gard est composé des services de la préfecture, de l'ONaCVG, des représentants des associations d'anciens combattants et patriotiques, des représentants des collectivités territoriales, des archives départementales, de la délégation militaire, et pour finir de l'éducation nationale. Par ailleurs, des conseils académiques du 80ème anniversaire sont mis en place sous la présidence des recteurs pour les projets à dimension pédagogique et éducative.

Dans ce cadre, tous les acteurs locaux du département sont aujourd'hui sollicités.

L'appel à projets

C'est l'ensemble des acteurs territoriaux et des services de l'État qui est concerné par le 80ème anniversaire de la Libération, à travers les champs de l'éducation, de la culture, des relations internationales, de la recherche, de la promotion touristique, de la mémoire, de l'animation territoriale et de la cohésion autour des valeurs de notre pays et de la République, sans oublier l'enjeu de la sécurisation et la participation de nos armées.

Aujourd'hui, il convient de recenser, en concertation avec tous les acteurs, les projets locaux qui pourront être proposés pour recevoir une labellisation après avis du comité départemental.

La labellisation est un gage de sérieux des projets et des acteurs, de reconnaissance de la qualité de la démarche, qui devra s'inscrire dans plusieurs critères. Notamment :

- ✓ L'exactitude historique et l'inscription du projet dans le cadre des actions de libération du territoire français (depuis la libération de la Corse en 1943 jusqu'à l'année 1945) ;
- ✓ La diffusion de la connaissance historique, la mobilisation de la jeunesse, et l'action de transmission de la mémoire de la Libération ;
- ✓ La célébration des valeurs de courage et d'engagement, la valorisation et l'enseignement auprès des jeunes générations des valeurs démocratiques défendues par les acteurs de la Libération ;
- ✓ L'hommage aux disparus, la mise à l'honneur des survivants, la mise en lumière des noms et destins individuels des héros, pouvant aboutir à une nomination de lieux publics ;
- ✓ La capacité à mobiliser un public nombreux et à assurer une dimension populaire, à valoriser le patrimoine local, l'impact local du projet.

Les projets labellisés pourront arborer le logo national des 80 ans de la Libération, apparaître dans le programme élaboré par la Mission, et bénéficier de l'accompagnement du comité départemental, notamment au travers de l'ONaCVG, de leur conception à leur mise en œuvre.

Que vous représentiez une commune, une association, un établissement scolaire, ou tout autre acteur impliqué dans le devoir de mémoire, vous êtes invité à transmettre votre projet de commémoration des 80 ans de la Libération au comité départemental.

Modalités

Afin de soumettre votre projet au comité départemental, vous devez remplir la *fiche projet* jointe, et la transmettre à pref-protocole@gard.gouv.fr avant le 10 janvier 2024 à 8 heures.

Pour toute précision sur l'appel à projet ou la démarche, vous pouvez contacter le service protocole de la préfecture à l'adresse mentionnée ci-dessus ; ou appeler le 06 32 01 46 00.